



Published on *CSCB National Office* (<http://cscb.ca>)

[Home](#) > French Scholarship Info & Form

## Renseignements sur les bourses d'études de la SCCD

### La SCCD accepte maintenant les demandes de bourses d'études de 2019!

La bourse d'études nationale et la bourse d'études Guy Graveline de la SCCD sont des bourses nationales financées et administrées par la Société canadienne des courtiers en douane.

Ces bourses sont d'une valeur de 3 500 \$ CAN chacune et seront décernées à deux étudiant(e)s en fonction de leurs résultats scolaires ainsi que de leurs réalisations, expériences et objectifs personnels. Les étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme d'études collégiales ou universitaires reconnu sont admissibles et peuvent présenter une demande.

Pour la première fois cette année, une troisième bourse d'études de 3 500 \$ sera décernée à un étudiant qui entreprend la deuxième, troisième ou quatrième année de son programme d'études dans une université ou un collège agréé au Canada; les candidatures seront évaluées en fonction du rendement scolaire ainsi que d'autres réalisations, expériences et objectifs personnels. Encore une fois, l'étudiant doit être un enfant, un beau-fils ou une belle-fille, un petit-enfant ou une personne sous la tutelle légale d'une personne qui est employée par une société membre de la SCCD. En fait, pour les trois bourses d'études, vous pourriez également être admissible si vous êtes à l'emploi d'une société membre de la SCCD et que vous envisagez de poursuivre des études collégiales ou universitaires.

## Admissibilité

Pour être admissible aux bourses d'études de la SCCD :

### La bourse d'études nationale de la SCCD

### La bourse d'études Guy Graveline

### NOUVELLE Bourse d'études postsecondaires

le (la) candidat(e) doit être l'enfant, le beau-fils, la belle-fille, le petit-fils, la petite-fille, ou être sous la tutelle légale, d'une personne à l'emploi d'une société membre de la SCCD ou encore, le (la) candidat(e) doit être à l'emploi d'une [société membre de la SCCD](#).

**candidat(e) du Québec** : doit être un(e) étudiant(e) du CÉGEP qui a terminé avec succès (dans les 12 mois précédents) un minimum de 12 cours dans un programme général ou préuniversitaire au Canada et qui poursuit ses études postsecondaires à une université ou à un collège reconnu au Canada, autre qu'un CÉGEP.

**candidat(e)** : doit être un étudiant qui continue ses études postsecondaires dans une université ou un collège agréé au Canada et doit avoir terminé sa première année d'études postsecondaires et en voie d'entreprendre une année d'études

## La bourse d'études nationale de la SCCD

## La bourse d'études Guy Graveline

## NOUVELLE Bourse d'études postsecondaires

**candidat(e) de l'extérieur du Québec :** doit être un(e) étudiant(e) qui termine sa dernière année d'études secondaires ou est récemment diplômé (dans les 12 mois précédents) d'une école secondaire au Canada et qui a officiellement été accepté(e) par une université ou un collège reconnu au Canada et s'apprête à commencer sa première année d'un programme postsecondaire.

le (la) candidat(e) doit avoir obtenu une note moyenne d'au moins 75 % dans ses cinq meilleurs cours de 12e année ou cours de CÉGEP.

Les candidatures seront évaluées en tenant compte de l'engagement communautaire, de la participation à des activités parascolaires, des intérêts spéciaux et des réalisations, des qualités de leadership et des objectifs à court et à long terme du (de la) candidate(e).

La demande sera évaluée en tenant compte du relevé de notes officiel de l'année d'études précédente.

Les lauréats précédents d'une bourse d'études de la SCCD ne sont pas admissibles à présenter une demande.

Les candidatures seront évaluées en tenant compte d'autres réalisations, expériences et objectifs personnels.

## Processus

Pour que la demande d'un(e) candidat(e) soit considérée, le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- [un formulaire de demande dûment rempli](#);
- le relevé de notes officiel le plus récent émis par l'école secondaire, le CÉGEP du (de la) candidat(e), ou études postsecondaires. Si le (la) candidat(e) reçoit un autre relevé de notes après la présentation de son dossier initial, on lui recommande de l'expédier au bureau national de la SCCD par [courriel](#) au plus tard le 31 juillet 2019;
- au moins une lettre de recommandation;
- une copie de la lettre ou de l'offre d'admission de l'étudiant(e) à un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;
- une lettre de présentation (maximum de 500 mots) rédigée par le (la) candidat(e).

Les dossiers de candidature dûment remplis doivent être présentés au plus tard le **26 juillet 2019 à 14 h 00 HAE**. Les dossiers de candidature qui ne contiennent pas toute la documentation exigée ou qui

sont reçus après la date limite ne seront pas retenus.

Les candidat(e)s recevront de la SCCD une lettre accusant réception de leur dossier de candidature. La SCCD avisera le (la) candidat(e) retenu(e) au plus tard le 16 août 2019. La décision rendue par le comité de sélection sera définitive et sans appel.

## **Demande de renseignements**

Pour tout complément de renseignements ou toute question concernant les bourses d'études de la SCCD, veuillez écrire à l'adresse [cscb@cscb.ca](mailto:cscb@cscb.ca) ou composer le 613.562.3543.

[Inscrivez-vous aujourd'hui](#)

---

**Source URL (modified on 2019-06-04 10:42):** <http://cscb.ca/bourses>